

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-17-chem | Discipline \[?\] ouvrière. Item](#)[Aguet. Les grèves sous la Monarchie de Juillet | La grève des tailleurs d'habits \(Paris, oct-nov 1833\)](#)

Aguet. Les grèves sous la Monarchie de Juillet | La grève des tailleurs d'habits (Paris, oct-nov 1833)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0400

SourceBoite_011-17-chem | Discipline [?] ouvrière.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Aguet, Jean-Pierre](#)

Références bibliographiques[aguet, grèves sous la Monarchie de Juillet](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Agnet
Agnet sou. l. M.J.

La grève des tailleurs d'habits (Pari. oct. nov. 1833)
400

En 1833, le ouvrier demandait à se faire, en touchant
des gros bénéfices liés au patron. C'est ce qui explique
que le ouvrier ne travaillait que 4 jours : "le reste est
donné au plaisir, à la dissipation, au cabaret."

Trois soc. se forment : soc. Philanthropique (or.
mutuelle), soc. de l'Aide, soc. du Progrès (tout est + bel
organes de lutte). Fin 33 une commission se forme
à partir de ces 3 soc., pour le milieu d'ouvrage, grévistes.
Grévistes publiés en oct. 33 une brochure : "lett. d'1
ouvrier tailleur sur le milieu de l'ouvrage" (1)

Oct 33 : arrêt des ateliers, un par un ; les tailleurs
s'adonnent tout plus ou moins à autre. A partir du 20 oct
la grève s'organise collectivement : circulaire de revendications
envoyées aux patrons ; pétitionnaires sont des
ateliers, qui "mobilisent le ouvrier qui travaille"

26 oct : réunion des patrons "après l'autorisation
de la police de Paris du quartier" ; ils décident de
appeler les revendications et porter plainte chez la coalition

29 oct. La soc. philanthropique décide de créer
un "Atelier national" ~~pour~~ avec le ouvrier philanthropique
et mettront en vente des vêtements, au prix coûtant, mais
avec le salaire exigé par les patrons. Les tailleurs
venant à soulever plus de plaintes.

La police fait une descente le lendemain du jour

(1) "Appelons nos frères de notre corps d'élite à nous rejoindre ;
et, bon, il faut bien que le maître s'occupe de l'ouvrier."

de l'ouverture. Elle a été aussi d'un
nombre de la copie (9 lignes à l'acte).

Enfin le travail reprend.

Proie au cours duquel, l'aveu, l'aveu de
morts civile dit : "Dès leur départ, ils sont
allés jusqu'à publier qu'il n'y avait + de mort
et que son état confectionner de habit avec
la mécanique seule de l'association, sans crédit,
sans responsabilité et sans de h. qui venant
ignorer en h. eux, ne reviennent l'ordre de prouver
et exactement e/ par leur un bien."

Revoir, maxima.

H 75-85.